



Avis d'attribution

Procédure Adaptée
Accord-cadre de Services

AT 2023-30

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac.**

Correspondante : Elora FAUJANET, Assistante administrative Commande Publique, 19 rue
neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08

Courriel : commande-publique@bergerac.fr, adresse internet : <https://www.bergerac.fr>

Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet de l'accord-cadre : Accord-cadre Sonorisation des manifestations

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour un montant annuel maximum de 70 000,00 € HT.

Type de procédure : Procédure Adaptée

Critères d'attribution : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- Valeur technique : 60 %
- Prix: 40 %

Les entreprises déclarées attributaires de l'accord-cadre pour un montant annuel maximum de 70 000,00 € HT sont :

- **AUDIOPHIL**, 9 route Maine de Biran, 24520 SAINT SAUVEUR ;
- **ANIMATION 24**, 1840 route de Bignac, 24520 SAINT NEXANS ;
- **SAS WEELIVE**, 46 rue Promis, 33100 BORDEAUX.

Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de sa date de notification.

Le marché est reconductible de manière tacite, 2 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

Date d'attribution de l'accord-cadre : Le 8 mars 2024

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) :

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 12 mars 2024

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès de Elora FAUJANET – 05 53 74 65 81